

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 389

présenté par

M. Pauvros, M. Duron et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 6

Compléter l'alinéa 13 par les mots :

« notamment en matière de durée du travail et de repos. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.